



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN  
à Madame Petra DE SUTTER, Ministre des Télécommunications,  
concernant la lutte contre les zones blanches  
- déposée le 27 octobre 2020 -**

Madame la Ministre,

Depuis qu'une antenne a été déplacée en 2015, ces communes doivent à présent encore faire face à de nombreuses zones blanches, notamment dans le zoning industriel de Schoppen où de nombreuses PME sont quotidiennement confrontées aux problèmes de réseau. Je m'abstiens de vous expliquer ce qu'une absence de réseau signifie pour le bon fonctionnement d'une entreprise voire de tout un village.

Il me revient qu'un projet de consolidation des opérateurs Proximus et Orange en terme de sites mobiles est prévu pour les communes d'Amblève et de Bütgenbach mais qui prendra seulement terme en 2023.

Entretemps, l'espoir de connaître une amélioration est très minime alors que les communes et la Communauté germanophone ne cessent de proposer d'autres sérieuses alternatives, notamment celle de l'installation de la fibre optique sur l'entièreté du territoire de notre région ou alors la proposition d'un emplacement pour un site mobile dans le zoning de Schoppen.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Que comptez-vous entreprendre dans la lutte contre les zones blanches ?
- Que pouvez-vous me dire sur la situation du réseau dans la commune d'Amblève et de Bütgenbach ?
- Avez-vous pris connaissance des propositions desdites communes et de la Communauté germanophone ? Dans l'affirmative, qu'en pensez-vous ?
- Des améliorations à court terme pour le zoning de Schoppen sont-elles envisageables ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**



## **Réponse de la ministre :**

1.

D'une part, l'IBPT a pris des mesures visant à identifier le plus précisément possible l'ampleur de la fracture et à localiser précisément les zones blanches via les cartes de couverture ATLAS.

D'autre part, l'IBPT a adopté des mesures incitant les opérateurs à investir dans les zones géographiques les plus touchées.

En 2018, sur base de son relevé cartographique, l'IBPT a adopté une décision incitant les opérateurs Proximus et VOO à moderniser leur infrastructure pour offrir du haut débit dans les zones les plus rurales du pays. En tant qu'opérateurs puissants, Proximus et VOO sont obligés de partager leurs réseaux avec des opérateurs concurrents. Dans les zones dites « blanches », Proximus et VOO bénéficient d'une exemption de cette obligation pour une durée de 5 ans s'ils investissent pour moderniser leurs réseaux.

En 2019 l'IBPT a proposé une réduction de de 80 % sur les coût des liaisons hertziennes dans les zones blanches. Un arrêté royal a été adopté à cet effet. Ces liaisons hertziennes peuvent être utilisées d'une part pour relier des pylônes mobiles (comme backhaul) et, d'autre part, pour relier les cabines de rue (wireless remote optical platform) qui sont raccordées à un réseau de fibre optique. Une wireless ROP est ensuite raccordée à plusieurs maisons qui peuvent alors bénéficier de la technologie VDSL2.

Aujourd'hui, Proximus collabore également avec la société Tessares, qui a développé une technologie combinant la capacité des réseaux fixes et mobiles. Cela permet d'atteindre des vitesses plus élevées que les technologies individuelles.

Enfin, il existe également des offres d'internet à haut débit par satellite.

Lorsque la 5G pourra être déployée, le fixed wireless access offrira une solution intéressante.

Ces résultats modestes mais concrets sont obtenus grâce aux mesures qui permettent aux opérateurs de déployer leur réseau à haut débit à moindre frais, dans les zones concernées, en passant via des technologies alternatives, moins coûteuses à déployer. Il faut noter cependant que l'enjeu pour les prochaines années sera de permettre à tous les ménages d'accéder à du très haut débit. Or, certaines technologies alternatives telles que les faisceaux hertziens ne permettront pas toujours d'y arriver. C'est dans ce contexte que l'arrivée de la 5G constituera une évolution intéressante pour les citoyens des zones blanches. En effet, un accès sans fil fixe via la 5G éliminerait le déploiement coûteux d'une infrastructure d'accès fixe, tout en offrant des débits de pointe similaires aux technologies telles que la fibre optique. Cela permettrait donc à tous ces ménages de bénéficier à terme de très hauts débits.

2.

En ce qui concerne la situation du réseau dans la commune d'Amblève et de Bütgenbach : L'IBPT va très prochainement mettre à jour son portail de données *bipt-data.be* avec les dernières données datant d'octobre 2020. D'après les chiffres d'octobre 2020, le réseau de Proximus est celui qui couvre le mieux les communes d'Amblève et de Bütgenbach. Les utilisateurs peuvent utiliser la 4G à l'extérieur sur 100% du territoire des 2 communes. On descend à respectivement 82% et 76% du territoire lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments, près des fenêtres. Enfin, sur respectivement 38% et 36% du territoire, les utilisateurs peuvent également utiliser la 4G à l'intérieur des bâtiments en étant éloignés des fenêtres.



3.

Après un court tour de la question chez les opérateurs, il apparaît qu'un opérateur prévoit une nouvelle amélioration de la couverture à Amblève dans le courant de 2021. L'IBPT n'a pas connaissance d'amélioration à court terme pour Bütgenbach. Néanmoins, la possibilité de doter Butgenbach d'une antenne supplémentaire sera étudiée plus avant.

En ce qui concerne les actions de la Communauté germanophone : Un budget de 40 millions d'euros sera investi durant les prochaines années pour l'installation de la fibre optique sur le territoire de la Communauté germanophone. Si ces investissements vont vers des zones blanches où d'autres opérateurs n'ont pas l'intention d'investir, ce choix semble défendable. Étant donné que des subsides sont utilisés, il faut que l'IBPT veille à ce que le réseau en fibre optique soit ouvert à d'autres opérateurs intéressés.

4.

En ce qui concerne le zoning de Schoppen: Après une brève enquête auprès des opérateurs, l'IBPT n'a été informé d'aucune amélioration à court terme pour ces zonings.